



INVITATION A INTRODUIRE UNE DECLARATION D'INCIDENT

Madame, Monsieur,

Vous venez de subir un incident pour lequel la responsabilité de KRINKELS S.A. est susceptible d'être engagée.

Afin de garantir un traitement rapide et efficace de votre dossier, nous vous invitons à introduire votre déclaration via notre site web <https://www.krinkels.be/fr/contact/signaler-incident/>

Après la création d'un compte, vous pouvez remplir la déclaration et télécharger les documents qui sont nécessaires pour le suivi de votre dossier (photos, ...).

Vous recevrez un mail de confirmation après introduction de votre déclaration.

Merci de bien vouloir également déclarer le sinistre chez votre courtier ou compagnie d'assurances.

Votre courtier, compagnie d'assurances où vous-même pouvez prendre contact avec notre courtier d'assurances pour tous renseignements complémentaires concernant le suivi de votre dossier :

RiskSolutions
Madame Yatti DEBOECK
Interleuvenlaan 62
3001 LOUVAIN
016/80.45.10

Cordialement

Données à reprendre dans votre déclaration :

Nom et prénom du travailleur :

Numéro de chantier :

Conducteur de chantier :

Krinkels nv/sa

Maatsch. zetel / Siège social | Boulevard Auguste Reyers Laan 80 - 1030 Bruxelles - Brussel - T 02 425 31 77 - info@krinkels.be
| Weversstraat 39 - B-1840 Londerzeel - T 052 30 36 51 - F 052 30 28 05 - info.londerzeel@krinkels.be
| Rue des Scabieuses 10 - B-5100 Naninne - T 081 40 24 00 - F 081 40 23 99 - info.naninne@krinkels.be

www.krinkels.be

BE 0821.547.933 - RPM Bruxelles/RPR Brussel - IBAN BE36 2930 1108 0081 - BIC GEBABEBB